

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION PORTANT RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS 2023

Nombre de votants : 20
Pour : 20 Contre : 0 Abs : 0
Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, au siège administratif du SIRTOM de la Région d'Apt, sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire.

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Sonia DUHAYER, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Marie Christine MANGEOT, Michel HAMEAU, Corinne MIETZKER, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Lucien AUBERT, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Pierre BOYER, Luc MILLE, Yves MARCEAU, René ARNAL, Christophe CASTANO,

Etaient Présents SANS voix délibératives :
Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH.

Étaient absents :

Vincent DEMEYERE, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Rafaël CARDONA, J Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Jacques CLERICI, Solange FOUVET, Patrice FOURNIER, Josiane DEFLAUX, Yves LERNOUT, Christian MALBEC, Patricia HAESEVOETS, Michèle MALIVEL, Anne-Marie LOISON, Jean Louis ARMAND, Isabelle BREST, Thierry ESTELLE, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, José Devaux, Jean-Claude CHOPIN, Frédéric ROUX, Paul BLANC,

Communauté de communes Ventoux-Sud :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Gérard UGHETTO, Frédéric PASTEL,

Était Présent SANS voix délibératives :
Jean Noël LEUCK



Étaient absents :

Magali MALAVARD, Francis JOUVE, Éric POPEE, Serge CAPDEGELLE, Éric AUBERT, Dominique ROUX BARBAUD, Cyril FALQUES, Pascal REYNIER, Catherine LECLERC, Sophie RAVAUTE

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Étaient Présents AVEC voix délibératives :

Claude SILVESTRE

Étaient absents :

Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claire ARAGONES, Thibaut BRADY, Yoann POBES

VU l'article 6 des statuts du Sirtom de la Région d'Apt

VU la délibération C22-036 du Comité Syndical en date du 20 décembre 2022 relative au rapport sur les orientations budgétaires 2023,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 21 février 2023 adoptant le budget primitif au titre de l'exercice 2023,

VU la présentation du 21 février 2023 au Comité Syndical du montant de la participation des entités adhérentes 2023,

**LE COMITE SYNDICAL
OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

ARTICLE 1^{er} : De dire que le montant des participations doit être conforme à l'Euro près au montant des crédits votés à l'article 74 758 du budget primitif au titre de l'exercice 2023 et réparti conformément aux statuts de la collectivité



ARTICLE 2 : D'acter la répartition des participations au titre de l'exercice 2023

Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon	5 003 781.18 €
Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	1 332 638.01 €
Communauté de Communes Ventoux Sud	461 790.62 €
Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon	3 337.21 €
Total	6 801 547.02 €

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE PRESIDENT
Lucien AUBERT

